Règlement du 12ème Trail de la Castagne
dimanche 22 novembre 2026 à Ailhon

1) Epreuves :

Un Trail 23 km (810m D+) : course ouverte à partir de la catégorie espoir (2005/2007).

Une Course Nature 12 km (315 m D+) : course ouverte à partir de la catégorie cadet (2010/2011).

Une Randonnée Pédestre 12 km (315 m D+)

Il y aura 2 ravitaillements sur le 23 km, 1 ravitaillement sur le 12km ainsi qu'à l'arrivée des 2 parcours.

2) Inscriptions :

Inscriptions en ligne sur le site du **CDCO07** : https://cdco07.fr page du Trail de la Castagne

Documents à présenter (en référence aux RST FFA des courses de Running)

- **Licence FFA 2026/2027** (Compétition, Entreprise, Running) en cours de validité à la date du Trail
- **Pour les non-licenciés FFA :**
  - **pour les majeurs, le Pass Prévention Santé en cours de validité** à télécharger sur le site https://pps.athle.fr ou un **Certificat Médical** de moins d'un an libellé obligatoirement « Non-contre-indication au sport ou de la course à pied en compétition »,
  - **pour les mineurs, l'attestation de santé** délivrée à la suite du questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale sur le site https://pps.athle.fr . A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins de six mois.

Droits d'engagement :

- **Inscription en ligne jusqu'au jeudi 19 novembre avant 20h** :

  16 € pour le 22 km , 11 € pour le 11 km , 8 € pour la randonnée

- **Inscription sur place (avec majoration et dans la limite des places disponibles : 320) :**

  20 € pour le 22 km , 15 € pour le 11 km , 0€ pour la randonnée

  Le stand « Inscriptions sur place » sera accessible entre 8h00 et 9h30.

  Paiement par chèque ou espèces.

3) Déroulement :

- **de 8h00 à 9h30** : Retrait des dossards et inscriptions sur place à la salle de fête de Ailhon
- **entre 8h00 et 9h00** : départ de la randonnée
- **à 9h00** : départ en masse du Trail 22 km au city stade de Ailhon
- **à 10h00** : départ en masse de la Course Nature 11km au city stade de Ailhon
- **Le dossard intégrant le système de chronométrage fourni par l'organisation devra être entièrement visible tout au long de la course et restitué à l'arrivée**.

Sous peine de disqualification, l'accompagnement et le suivi à VTT sont strictement interdits pour des raisons de sécurité et d'équité. Les chiens, même tenus en laisse, sont également interdits.

Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur via ses signaleurs et contrôleurs.

Tout abandon doit être signalé au plus tôt à l'organisation via un signaleur ou à l'accueil et le dossard restitué.

Classements et dotations :

- Les résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.
- La remise des récompenses est prévue **à partir de 12h30**.

4) Environnement et développement durable :

L'organisation vous encourage à venir participer au Trail de la Castagne en privilégiant le covoiturage.
Les courses se déroulent sur les communes de Ailhon, Lentillères, Mercuer.
Les parcours empruntent quelques portions de routes goudronnées, une majorité de chemins de randonnée et une petite portion en terrain privé.
Les organisateurs et les concurrents s'engagent ensemble à respecter ces espaces et à les préserver.
Des poubelles seront positionnées sur les sites de ravitaillements. Tout participant jetant ou abandonnant des emballages alimentaires ou autres déchets en dehors de ces poubelles pourra être disqualifié.
Les « signaleurs » pour la sécurité de tous, veilleront au respect de ces règles.

5) Assurances, sécurité et responsabilité :

- Assurance : l'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, auprès de la MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF) - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX 9, laquelle atteste que CDCO 07 a souscrit un contrat sous le n° 4055712 T.
- Secours : des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un état de santé fragile, au non-respect des consignes de l'organisation.

L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

- Annulation : Si l'épreuve est annulée pour cas de « forces majeures », avant le 16 nov. 2026, les droits d'inscriptions seront remboursés intégralement. A partir du le 16 nov. 2026, 25% du montant des droits resteront acquis à l'organisation. Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries (vigilance orange, forts orages, épisodes cévenols…) ou tout autre raison, 50% du montant des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons, les départs devaient être décalés, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable.

- Pas de remboursement en cas d'absence sauf sur présentation d'un certificat médical ou autre preuve valable. En cas de remboursement, les frais de gestion restent acquis à l'organisateur : 1€ pour la course nature et 2€ pour le trail.

6) Droits d'image :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux courses du Trail de la Castagne, sur tous supports y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

7) Respect et acceptation du règlement :

La validation de l'inscription signifie que le coureur accepte le présent règlement et certifie exacts les renseignements fournis à son inscription.

BONNE COURSE

Le CDCO 07